

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 4 (1901)

Heft: 168

Artikel: Notes et remarques

Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)

(Suite.)

Le 7 la municipalité a reçu un décret de la Convention nationale de Paris qui prescrit que chaque fois qu'on délivrera¹ du bois pour les bourgeois, on en délivrera autant pour la nation, livré sendu.

Le 18 la municipalité a reçu les ordres du district de Delémont qu'on allait former des gendarmes à pied pour garder les frontières du côté de la prévôté ; on en formera 160.

Le 25 février est arrivé à Delémont un représentant du peuple nommé Baily.

Le même jour la municipalité a reçu une lettre du district qui dit qu'il y a des malveillants qui prétendent que les garçons émigrés seraient bien enfants de revenir, car il est sûr qu'on veut les prendre pour les conduire à l'armée, et que les municipalités seront obligées de les arrêter et de les conduire à Delémont ; qu'au contraire, ils n'ont qu'à revenir bien tranquillement et qu'on ne leur dira rien.

L'agent du district a fait une prédication au représentant du peuple à Delémont, en faisant valoir combien le département du Mont-Terrible était diligent à satisfaire à toutes les requisitions de la nation, soumis et obéissant aux autorités, etc. Il n'y a plus, a continué l'agent,

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 67

—
LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Mais, lui, Yvan, s'était juré qu'il suffirait seul à solder les échéances, et que sa mère ne serait pas réduite à courir² le cachet. Pour la faire vivre, il comptait donc sur son travail. Il serait si heureux et si fier de pourvoir à ses besoins ! mais dans combien de mois, et même, dans combien d'années, gagnerait-il assez pour suffire à cette noble tâche ; gagner pour celle à laquelle il devait la vie. Son oratorio serait peut-être long à être connu du public.

De nouveau, il regardait sa mère, si complè-

que quelques idées de ce vieux fanatisme qu'ils n'ont encore pas abandonnées. La dessus, le représentant Baily a fait une petite ruse (plaisanterie) et n'a rien répondu à ce propos.

Le 26 février la municipalité a reçu un décret que le sel est renchérit.

Il était à 10 sous ce sera désormais à 11 et 1 sou pour le voiturage, donc 12 sous.

Dans le commencement de la révolution, lorsque le prince était encore à Porrentruy, on vendait le sel à un sou 4 deniers : il est venu ensuite à 1 sou 6 deniers ; puis quand on a tenu l'assemblée des états de la principauté à Porrentruy, et que le prince a été délivré du danger, on a baissé le sel à 1 sou 2 deniers ; enfin quand notre pays a été réuni à la France et qu'on a été obligé de prendre les assignats, la République nous a donné le sel pour 3 sous en assignats ; mais bientôt après il a monté à 7 sous, pour revenir à 3 sous, puis à 2 sous, jusqu'à ce qu'enfin il est revenu de nouveau à 7 sous, monter à 10 sous, et à présent il est à 12 sous. On en donnait une livre par tête de bétail et deux livres par personne : C'était dix mille quintaux pour le département. Désormais on n'en aura plus que sept mille quintaux : le décret dit que les ouvriers manquent dans les salines.

Ver le 1^{er} février les patriotes de Courtelary ont planté un arbre de liberté dans le village ; les aristocrates se sont rendus à Berne pour demander de la troupe, car il n'étaient pas sûrs chez eux. De leur côté, les patriotes sont allés à Porrentruy aussi pour demander de la troupe afin de garder leur arbre de liberté, vu qu'ils n'étaient pas sûrs d'être en force. Ni les uns ni les autres n'ont pu obtenir de soldats. Voilà ! Les patriotes gardent leur arbre nuit et jour.

tement heureuse sous le berceau de roses. Le pavillon qu'ils habitaient, cette gentille demeure, bâtie au pied de la montagne, et perdue dans la verdure, était une joie pour cette âme d'artiste.

André Riancey semblait fort s'intéresser à la causerie. Toute la matinée, ce bon et jeune docteur avait exercé des fonctions charitables. La charité lui avait mis la gaieté au cœur ; ce savant était spirituel malgré son érudition, et, de ses lèvres, ne sortaient que des mots heureux, des étincelles d'esprit.

Si je venais à mourir, pensait Yvan, cet ami dévoué consolerait ma mère ; il deviendrait son fils ; tous deux auraient encore des joies dans la petite maison paisible.

Il balbutiait d'une voix faible :

Qu'est-ce donc que la gloire ?

Il se tenait accoudé à la balustrade. Une verdure puissante couvrait le petit jardin de son vert manteau : les touffes énormes de roses et de jasmin embaumaient. Au-dessus de ces feuil-

Le représentant du peuple qui a été à Delémont l'autre jour a donné ordre d'arrêter tous ceux qui iront sur la Suisse, et les Suisses qui entreront sur le territoire de la république française, et de prendre l'argent qu'ils auront. On a déjà arrêté des Soleurois.

Le 27 février la municipalité a reçu les ordres, c'est-à-dire une lettre du district portant que le représentant du peuple lui a ordonné de faire mettre en requisition dans tous les moulins du département du Mont-Terrible la moitié du son que les meuniers gagneront : ce son est destiné aux armées, car partout la cavalerie est en grande nécessité. C'est pourquoi tous les citoyens doivent se prêter pour soutenir la liberté et l'égalité, et tout sacrifier pour détruire le tyrans, comme il disent.

Le son est taxé à 6 livres le boisseau : la nation le paiera donc à ce prix.

Le même jour, la municipalité a reçu une lettre du district qui l'avise que la contagion des bêtes à pieds fourchus s'est incorporée à Grangiéron.

Le 6 mars la municipalité a reçu le maximum de l'avoine qu'on a donnée à la nation, et pour la paille et le foin ! Le quintal d'avoine est de 40 livres, celui de paille 5 livres, celui de foin 14 livres. On en sera payé comme cela.

Le 4 mars la municipalité a reçu le payement des souliers, bas, chemises, bottes, chapeaux, culottes, vestes etc. qu'on avait été obligé de donner l'année passée pour rhabiller les volontaires nationaux. Les souliers sont payés à 5 livres.

On a aussi été chercher du sel pour la commune. On croyait qu'il ne coûterait que 12 sous : ma foi, c'est 15 sous la livre. On délivre le sel sur le pied de 2 livres par personne et d'une livre par tête de bétail.

les et de ces fleurs, le ciel formait une tente d'azur, et sur ce charme du vert et du bleu, se dressait la blanche Basilique. Elle se levait comme un signal, comme pour dire à l'humanité : regardez le ciel, et ne vous attachez pas trop fortement à la terre !

Yvan balbutia ces mots, que, tant de fois, il avait répétés :

— O Vierge, mon unique espérance !

Dans ses yeux profonds, passait une lueur inexplicable. C'était comme d'infinitement loin qu'il semblait regarder tout l'horizon terrestre devant lui. On eût dit qu'il avait atteint déjà les régions de la joie et de la paix inaccessibles aux vivants. Son grand trouble s'apaisait. Il ne s'indignait plus de l'étrange proposition de cet orgueilleux anonyme, qui offrait de payer avec de l'or la gloire d'autrui, et il se répétait d'une voix faible et lente :

— Qu'est-ce que la gloire ?

C'était fini du sourd combat qui venait de se livrer en lui. Il n'avait que pitié pour l'auréole